

Normes

Garde corps Balustrade balcon

La balustrade est avant tout décorative, **mais lorsqu'elle protège une dénivellation supérieure à 1 m**, elle est soumise au code de la construction et de l'habitat.

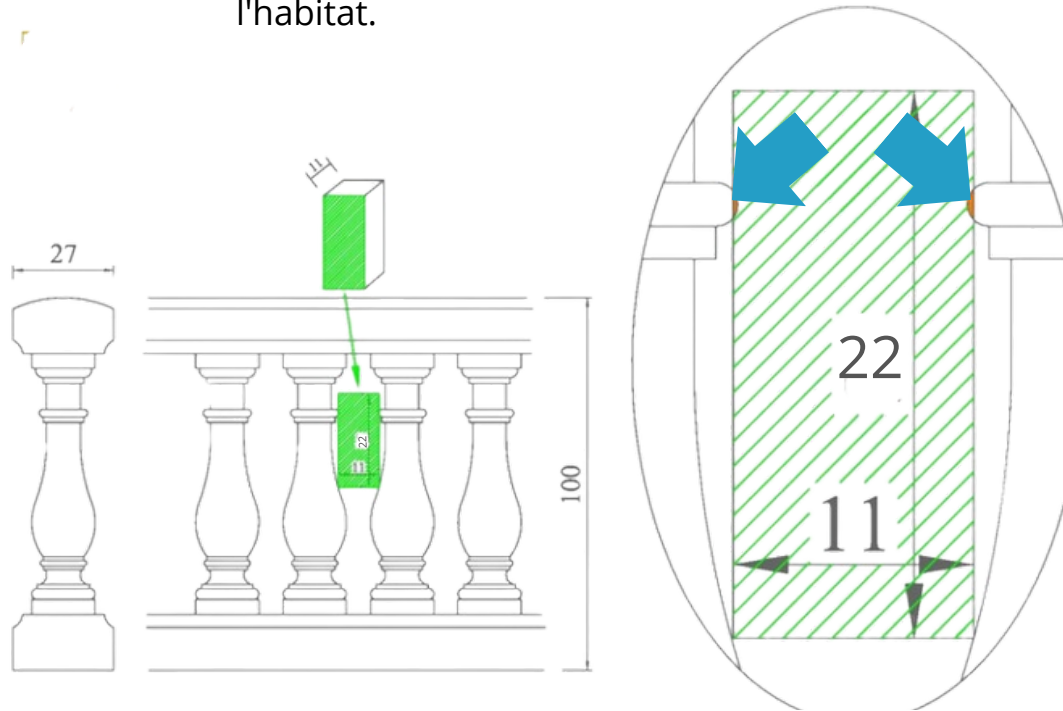
La dimension verticale des vides entre balustres ou dé/balustre ne doit pas laisser passer un gabarit des dimensions suivantes :

Longueur 22 centimètres
Largeur 11 centimètres
Épaisseur 11 centimètres (voir dessin).

Cette norme est appliquée pour la sécurité des enfants :

11 cm distance déterminée pour qu'un jeune enfant ne puisse y introduire la tête et risquer un décollement d'oreilles...

22 cm distance bi-acromiale (largeur des épaules) du corps d'un enfant.



La norme NF P 01-012 précise les spécifications à respecter, c'est-à-dire les dimensions du garde-corps, en particulier sa hauteur et l'espacement entre les balustres.

La norme NF P 01-013 définit les essais de résistance des garde-corps

Selon la norme NF P 01-012, la hauteur minimum de la balustrade doit être de 1.00 mètre du sol à la partie supérieure de la main courante (0,80 m dans le cas où la main courante a plus de 0,50 m de largeur, ce qui est rarement le cas).

Afin de répondre à ces normes nos différentes gammes de balustres peuvent être ajustées selon vos besoins :

--> Rajout d'une balustre ou demi-balustre supplémentaire au mètre afin d'obtenir un écartement plus réduit. (8cm au lieu de 11cm)

Pour la hauteur totale 100cm

Pour le modèle gamme lisse série 950 et série B72 : ajout d'une tablette de 27.5x75x4cm en dessous de la lisse basse afin d'arriver à une hauteur de 99cm (sans l'ajout de colle) et 98cm pour la série B72

ou

Création d'un coffrage en béton sous la base d'une hauteur de 5 cm pour la série gamme lisse 950 ou 6cm pour la gamme granuleuse série B72 (en prévoyant les évacuations d'eau)

Ces normes sont données à titre informatif. N'hésitez pas à nous consulter afin d'avoir plus de renseignements à leur sujet et à votre projet